



Andernos les Bains

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures**

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCELON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRESENTÉS :

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur CONFOULAN

VIOGRAPHIE

Nouvelle dénomination de la voie du lotissement « DONA »

Monsieur Bernard EYMERI, maire adjoint, expose :

« Mes Chers Collègues,

Par arrêté municipal du 05 août 2010, le Maire a délivré au nom de la commune d'Andernos-les-Bains, une autorisation en vue de lotir la parcelle cadastrée section AR numéro 27.

L'opération prévoit la création de six lots desservis par une voie nouvelle perpendiculaire à la rue des Pinsons. Considérant que les travaux de viabilisation sont à ce jour achevés, il convient de procéder à la dénomination de la voie de l'opération.

Le groupe de travail en charge de la viographie propose au conseil municipal de baptiser cette voie « impasse des Pics verts » afin notamment de maintenir une cohérence avec la dénomination des voies du secteur.

Par ailleurs, les six lots ont reçus un numéro de voirie afin d'anticiper l'attribution d'une adresse postale ainsi que les demandes de permis de construire.

Les plans ci-joints compléteront utilement votre information.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose d'adopter la dénomination de la voie nouvelle de l'opération.

Je vous remercie. »

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : D. HEREYRE, J. CONFOULAN, M. BERNIER M. OSCADE,

Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :

APPROUVE les dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures

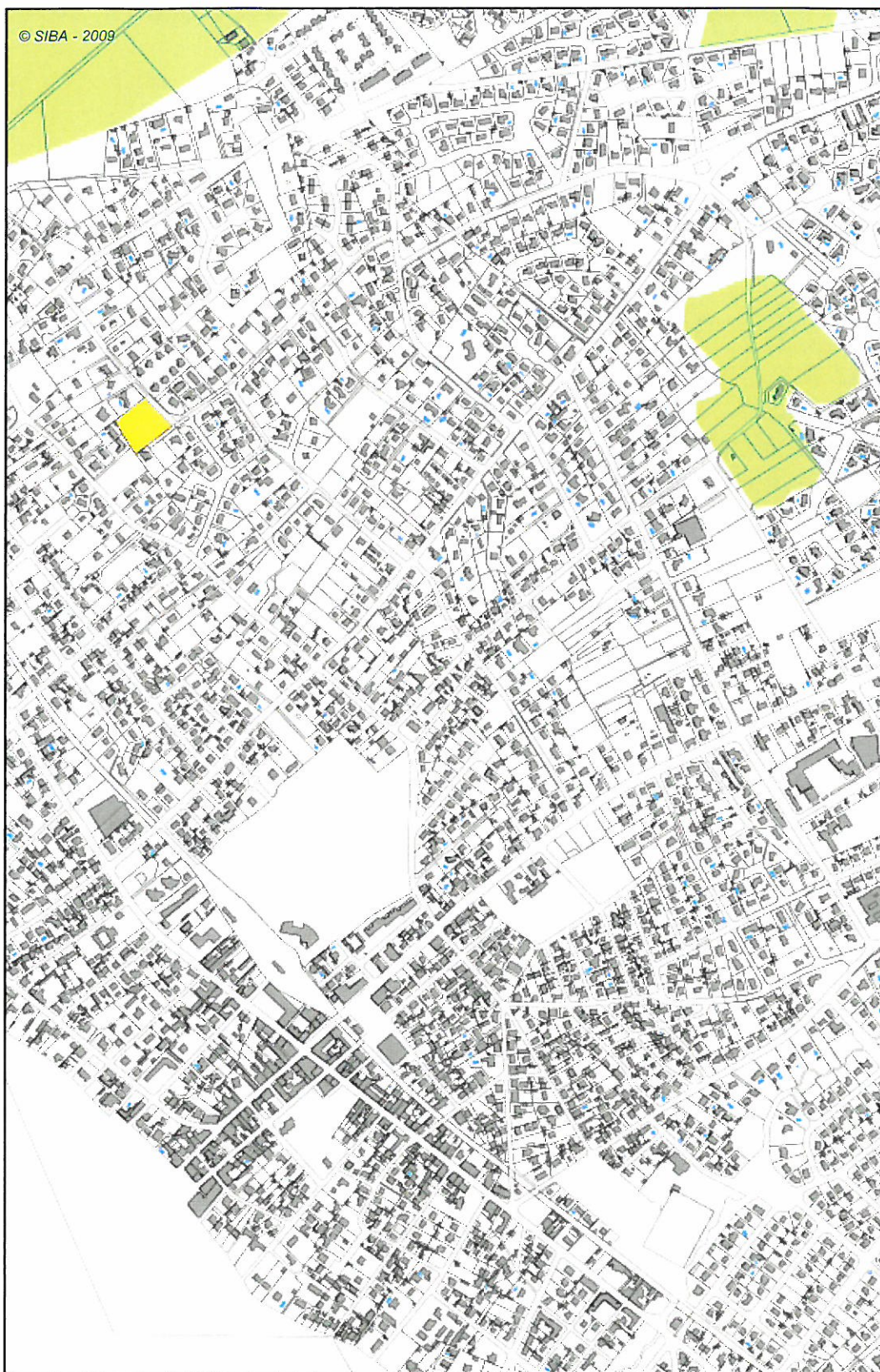
Pour copie conforme,

En mairie, le 19 décembre 2011

Le maire

Ph. PÉRUSAT





Position



Légende

- Points
- Polygones
- Polygones
- Voie ferrée
- Eau (lacs, piscines)
- Bâti dur
- Bâti léger
- Cimetière
- Limites Parcelles
- Parcelle Matrice
- Forêts

0 118 220 330 440 m



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

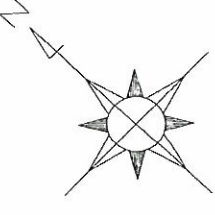
PA 101002 RUE DES PINSONS

PLAN DE MASSE

AR : 27
4612 m²

- 1/25 000*
- 1/5 000**
- 1/2 000*
- 1/1 000*
- 1/300*
- 1/100*
- 1/50*
- 1/20*
- 1/10*
- 1/5*
- 1/2*
- 1/1*
- ⊗ A0556

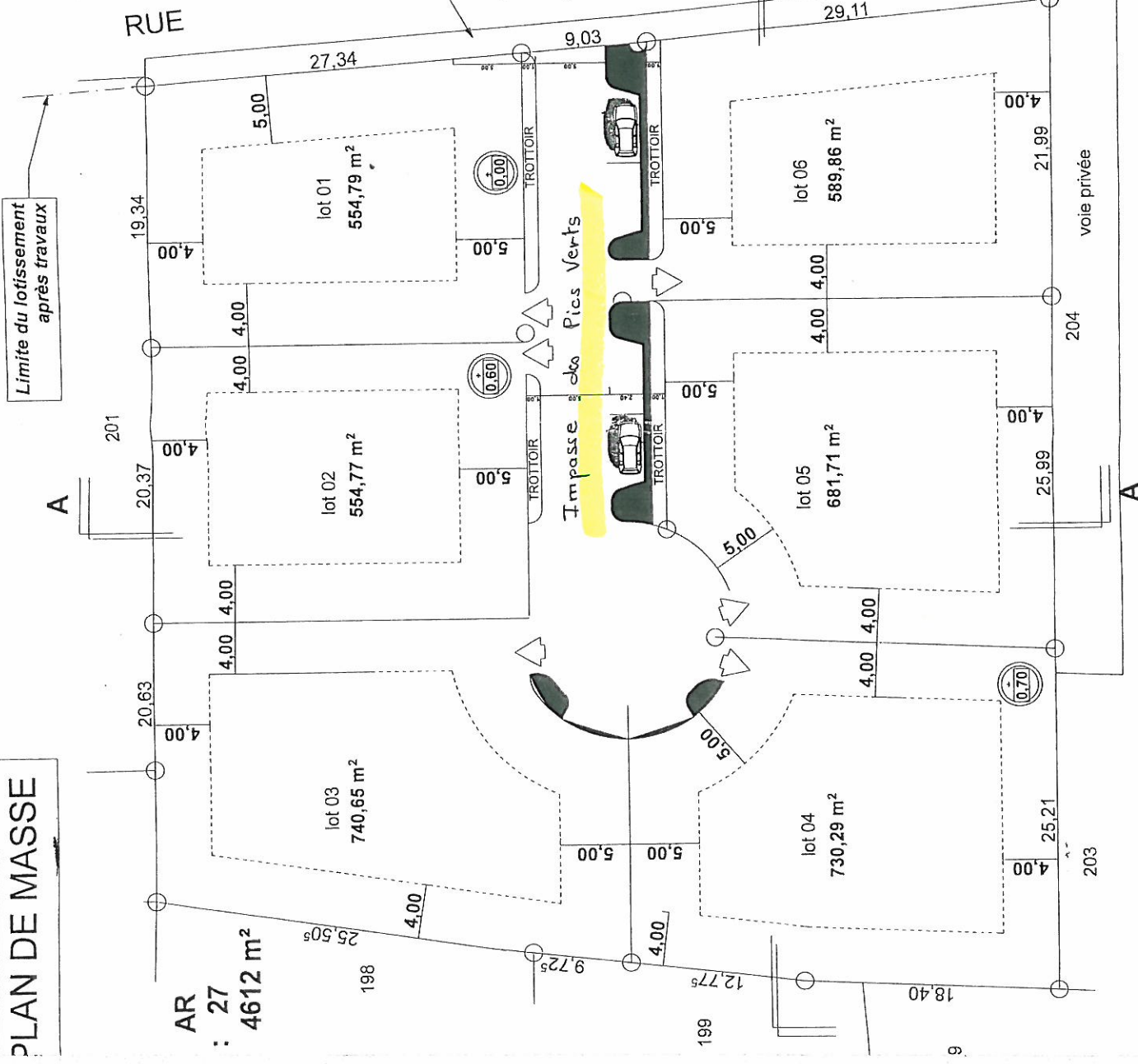
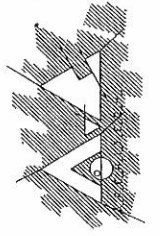
PA 4



retrocession a la commune
(Elargissement de la voie)

ACCES LOTISSEMENT
DES

APPEL D'OFFRES
CHU LA SANCHE - PAVILLONS
LOTISSEMENT APT 72
PARCELLE 10050 APE 742A
CANTON DE LA SANCHE



Limite du lotissement
après travaux

A

A

B

PINSONS

voie privée

203

204

21,99

4,00

4,00

4,00

4,00

4,00

4,00

4,00

4,00

4,00

4,00

4,00

4,00

4,00

4,00

29,11

5,00

5,00

5,00

5,00

5,00

5,00

5,00

5,00

5,00

5,00

5,00

5,00

5,00

5,00

5,00

5,00

5,00

5,00

9,03

27,34

19,34

20,37

20,63

20,37

20,63

20,37

20,63

20,37

20,63

20,37

20,63

20,37

20,63

20,37

20,63

20,37

20,63

25,60

25,60

25,60

25,60

25,60

25,60

25,60

25,60

25,60

25,60

25,60

25,60

25,60

25,60

25,60

25,60

25,60

25,60

25,60

25,60

25,60

25,60